

# Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins des Etchemins

Le 3 avril 2024 à 19h30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante :

[www.desjardins.com/caisse-etchemins](http://www.desjardins.com/caisse-etchemins)

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

**En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :**

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* et au *Règlement intérieur de rotation*
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



**Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :**

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)

## Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à :

- Modifier l'Annexe « A » « Conseil d'administration », option « B » du *Règlement intérieur de la Caisse* (« RIC ») pour l'abolition des groupes pour la formation du conseil d'administration.
- Adopter le *Règlement intérieur relatif à la rotation* des administrateurs de la Caisse. L'adoption de ce règlement est nécessaire suivant la modification du RIC afin que la règle selon laquelle un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé annuellement, soit respectée à la suite de cette modification.

Les modifications prendront effet dès leur adoption, avant la période prévue pour les élections.

Les membres peuvent obtenir une copie du projet de résolution en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



## Élection par acclamation au conseil d'administration

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 2 postes pour la province de Québec (dont un poste pour un terme de 2 ans)
- 1 poste pour le groupe E : Sainte-Justine
- 1 poste pour le groupe F : Sainte-Sabine
- 1 poste pour le groupe G : Saint-Just-de-Bretenières

Toutefois, si la modification proposée à l'annexe « A » du RIC est adoptée, il y aura 5 postes à pourvoir au conseil d'administration, mais ils seront tous des postes universels pour la province de Québec.

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 8 février 2024 à 20 heures.

### Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Groupe U : Province de Québec élu par acclamation ROUILLARD, Christian	Groupe E : Sainte-Justine	Groupe F : Sainte-Sabine élu par acclamation TANGUAY, Jacques
Groupe G : Saint-Just-de-Bretenières élue par acclamation MAURICE, Denise	Si la modification au RIC est adoptée, tel que présentée : Tous élus par acclamation : ROUILLARD, Christian TANGUAY, Jacques MAURICE, Denise	

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: [www.desjardins.com/caisse-etchemins](http://www.desjardins.com/caisse-etchemins) ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

**Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.**